

EQUIPE HUMANITAIRE PAYS – MALI STRATÉGIE DE PROTECTION (2020-2022)



Crédit : UNFPA

« La question de la protection des personnes touchées ou menacées doit guider les prises de décisions et l'intervention humanitaire, y compris la collaboration avec les parties au conflit, étatiques et non étatiques. Cette question doit figurer au cœur de notre action de planification, des activités immédiates de secours et tout au long de l'intervention humanitaire, voire au-delà.

(...)

Les coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les groupes sectoriels doivent donc élaborer et appliquer des stratégies globales en matière de protection afin d'atténuer ces risques (de protection) et d'empêcher les violations chroniques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, stratégies qui doivent définir clairement les fonctions et responsabilités respectives des agents humanitaires en vue de la réalisation des objectifs de protection; repérer et utiliser l'ensemble des instruments à disposition pour protéger efficacement toutes les personnes touchées par les crises humanitaires; et tenir compte du rôle et de la contribution d'autres acteurs pertinents tels que les missions de maintien de la paix, les missions politiques et les acteurs du développement dans la réalisation des objectifs relatifs à la protection et l'élaboration de solutions durables ».

**Déclaration des Hauts Responsables du Comité permanent Inter-organisations
(IASC, 2013)**

1. Le contexte : chronique d'une crise politico-sécuritaire devenue crise de protection des civils

La crise au Mali a commencé en 2012 avec une rébellion au Nord et un coup d'état militaire qui ont plongé le pays dans une instabilité politique, institutionnelle et sécuritaire sans précédent. Profitant d'une gouvernance malienne en déshérence tant au plan civil que militaire, des groupes armés - fruit d'alliances opportunistes entre des mouvements indépendantistes et des groupes radicaux venus du Maghreb et du Mashrek - s'approchent de la capitale. Leur progression rapide est stoppée et refoulée par l'intervention militaire franco-malienne (Opération Serval) lancée en janvier 2013. Fuyant les combats et les exactions de groupes armés, la population du Nord se déplace massivement. Au plus fort de la crise en mai 2013, plus de 350 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et plus de 160 000 se réfugient dans les pays voisins tels que le Niger, le Burkina Faso et la Mauritanie.

Renforcement du dispositif politico-sécuritaire et Accords de Paix au Nord en 2015

En 2012, le Conseil de Sécurité des Nations Unies vote le déploiement au Mali d'une mission de maintien de la paix (MINUSMA) au titre du Chapitre VII. Mandatée initialement pour appuyer le processus politique de transition et effectuer des tâches d'ordre sécuritaire afin d'assurer la restauration de la gouvernance démocratique et une stabilisation pacifique, la MINUSMA se mettra en place effectivement courant 2013 et se verra progressivement adjoindre d'autres tâches, au gré du renouvellement de son mandat¹, comme la protection des civils, la promotion et la protection des droits de l'homme et la facilitation de l'aide humanitaire. L'Union Européenne, dans le cadre de sa Politique de Sécurité et de Défense Commune, envoie en 2013 une composante militaire (EUTM), constituée de 23 pays européens, pour apporter une formation en matière de Droit International Humanitaire (DIH), de protection des civils et de droits de l'homme à l'armée malienne². Un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité, le G5 Sahel ou "G5S", est créé en février 2014 par cinq États du Sahel³. En août 2014, l'Opération Française Barkhane relaie Serval afin d'aider le Gouvernement du Mali à rétablir le contrôle de l'État sur les zones sous contrôle des groupes armés non étatiques au Nord. En 2015, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, est signé par les rebelles du nord (groupes signataires⁴) et indique un changement dans la donne politico-sécuritaire propice à un ralentissement du phénomène de déplacement des populations puis à des retours progressifs dans les zones d'origine.

Multiplication des attaques asymétriques et régionalisation de la crise

La situation demeure néanmoins instable, particulièrement dans les zones frontalières au Nord mais aussi à l'Est du pays où des regroupements de combattants et des alliances nouvelles entre groupes armés se tissent au fur et à mesure des soubresauts d'une crise devenue régionale et de plus en plus investie par des acteurs extérieurs et des trafics en tout genre qu'autorisent la topographie et l'étendue de zones difficilement accessibles. Le Mali fait partie de « l'arc d'instabilité » couvrant des parties des régions sahéliennes et maghrébines. La volatilité de la Libye offre aux groupes armés de nouvelles possibilités de s'enraciner dans les communautés locales. Ils se déplacent sur les axes transfrontaliers du Sahel tout en créant de nouveaux foyers de conflit le long du chemin, n'hésitant pas à cultiver la polarisation ethnique⁵. En juillet 2017, G5 Sahel lance officiellement une force militaire conjointe transfrontalière (FCG5S) dont l'objectif principal est la lutte contre les groupes djihadistes, mais elle est également chargée d'intervenir contre le trafic de drogue, d'armes et de migrants. Cette force installe sa base à Sevare (Mopti) et dispose d'un droit de poursuite de part et d'autre des frontières. Le Liptako-Gourma, situé à la croisée des territoires malien, nigérien et burkinabé, est considérée comme la zone prioritaire.

¹ UNSCR 2085, 2100, 2164, 2227, 2347, 2359, 2364, 2391, 2423, les rapports du SG sur le Mali

² Une composante civile de soutien aux capacités de sécurité intérieure maliennes (EUCAP Sahel Mali) sera ensuite créée en 2015

³ Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad. Depuis lors, les dispositifs ont été réorganisés et renforcés notamment dans le cadre de l'Alliance Sahel et de l'Opération Takuba.

⁴ Les groupes signataires des accords de paix d'Alger incluent la Plateforme et Coordination des mouvements Azawad (CMA). Les divisions entre les groupes signataires sont fréquentes et les alliances parfois versatiles, y compris avec de nouveaux groupes dissidents et d'autres, certains qualifiés de « radicaux » et d'autres inscrits sur des listes terroristes désignées.

⁵ <http://www.thebrokeronline.eu/About-The-Broker/>

Les incursions armées et les attaques asymétriques, singulièrement contre les contingents FAMA et MINUSMA, se multiplient néanmoins et la capacité de protection de ce dispositif, tout comme la confiance des populations, s’effritent. Le tableau s’assombrit à nouveau sur la question des Droits de l’Homme : Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme de la MINUSMA signale plus de 600 violations des droits de l’homme entre janvier 2016 et juin 2017⁶. Au plan humanitaire, le déplacement interne des populations reprend, passant de 35,000 personnes au Mali mi 2017 à près de 60,000 début 2018⁷.

Expansion géographique d’un conflit armé aggravé par des violences intercommunautaires dès 2018

A partir de 2018, la recrudescence des conflits intercommunautaires et le regain des attaques des groupes armés conduisent à une nouvelle vague de violences dans le pays, avec une portée géographique plus étendue qu’auparavant, s’étendant au centre du Mali et poussant des milliers d’autres personnes à fuir leur domicile. Sur 600 victimes du conflit enregistrées, 234 (39%) sont des civils, presque trois fois plus que pour toute l’année 2017⁸. 2018 connaît un doublement des populations en situation de déplacement interne, passant de 60 000 à 123 000 personnes. Dans l’ouest du Burkina Faso, à la frontière avec le Mali, mais aussi dans les deux régions frontalières du Niger (Tillabéri et Tahoua), la violence liée aux conflits s’intensifie fin 2018, entraînant l’afflux de réfugiés au Mali.

L’efficacité des stratégies et approches en matière de sécurité au Mali et dans la sous-région est de plus en plus questionnée. L’attaque suicide contre le Quartier Général du G5 en juillet 2018 est à la fois un marqueur et une alerte sur l’ampleur des défis et de l’inadéquation des moyens de la riposte politico-militaire.

2019, année de tous les dangers : la population civile à nouveau dans la tourmente

En mars 2019, l’attaque du village Ogossagou-Peul, situé dans le cercle de Bankass (région de Mopti) à la frontière avec le Burkina Faso, marque une nouvelle étape dans la dégradation sécuritaire avec de lourdes conséquences pour la population civile. Attribuée à des membres présumés de groupes de chasseurs traditionnels dogons, le lourd bilan humain et matériel de cette attaque⁹ ouvre la spirale tant redoutée des vengeances et des représailles sur base ethnique.

Les populations deviennent les principales cibles et les premières victimes d’une myriade d’acteurs armés – milices, groupes d’autodéfense, groupes radicaux- qui se disputent le contrôle de territoires et de populations. Les acteurs humanitaires et des droits de l’homme sont alarmés par l’impact du conflit sur les civils. Dès Juin 2019, la résolution UNSC 2480 de renouvellement du mandat de la MINUSMA désigne sans ambiguïté la Protection des Civils dans le Centre comme deuxième priorité stratégique après le soutien à l’Accord de Paix.

Les violations et risques de protection se multiplient : graves exactions commises sur les personnes et leurs biens (enlèvement, assassinat, viol, vol de bétail, taxations illégales, braquages sur les axes routiers, enrôlement de force etc.), atteintes à la liberté et à la dignité des populations (restrictions de mouvement, intimidations, menaces d’attaques ou de représailles, application radicale de la charia etc.) avec une polarisation ethnique manifeste¹⁰.

Les communautés sont en outre confrontées à des difficultés d’accès aux services de base, dont l’offre et la capacité étaient déjà limitées, mais dont beaucoup ne sont désormais même plus fonctionnels ou disponibles car dévastés par les attaques ou désertés par les agents de l’Etat du fait de l’insécurité ambiante¹¹. Pour beaucoup d’hommes, femmes et enfants, il n’y a pas d’autres options que d’obtempérer face à la menace, subir la violence- y compris sexuelle, de s’engager pour leur survie dans des transactions préjudiciables avec les groupes armés (mariages, recrutement et réquisitions forcés, paiement de taxes, activités illicites etc.) - avec le risque corollaire d’être perçus et ciblés ensuite comme complices de ces groupes¹². L’ultime alternative est alors et souvent de ... s’enfuir.

⁶ <http://www.rfi.fr/afrique/20180204-mali-rapport-onusien-violations-droits-homme>

⁷ Source : CMP/DTM

⁸ UNSG Report on Mali to the UNSCR, 26 March 2019

⁹ 160 personnes civiles -hommes, femmes et enfants- tuées et de nombreux blessés, vol du bétail et destruction par incendie du village

¹⁰ Les conflits communautaires « traditionnels » entre éleveurs, cultivateurs et chasseurs sont de plus en plus exploités et entretenus selon leur ligne ethnique.

¹¹ UNSG Report on Mali to the UNSCR, 26 March 2019

¹² Il convient de rappeler ici que le DIH proscrit les représailles contre les populations civiles qui auraient fourni un appui matériel (notamment nourriture) aux groupes armés- la considération de base ici étant que ces populations n’ont souvent pas d’autres choix sous la menace des armes et que c’est la « participation active à la conduite des hostilités » qui leur fait perdre la qualité de civils.

Courant 2019, le nombre de personnes déplacées internes au Mali passe de 80,000 à plus de 201,000 (dont 54% de personnes de sexe féminin et 53% d'enfants de moins de 18 ans).¹³ Les allégations de lien direct ou indirect entre le déplacement et les violations graves commises par les différentes parties au conflit se multiplient¹⁴ ainsi que les cas de traumatismes sévères parmi les populations déplacées.

La multiplication des groupes armés, l'augmentation de la criminalité, l'insécurité, les opérations militaires consécutives des FAMA, du G5 Sahel et de l'Opération Barkhane compliquent l'accès humanitaire, en particulier dans les zones frontalières avec le Burkina Faso et du Niger. Les organisations humanitaires, nationales et internationales, ne sont pas épargnées par les incidents de sécurité et les actes criminels à leur endroit. Le lourd bilan d'attaques contre FAMA¹⁵ et la capacité limitée d'intervention de MINUSMA, liée à son mandat et à ses marges de manœuvre et ressources au plan opérationnel, suscitent le mécontentement croissant d'une partie de la société civile, mais aussi de leaders politiques et religieux, vis à vis de la présence de forces étrangères et internationales. Les humanitaires doivent redoubler d'efforts pour expliquer leur mandat et les principes¹⁶ qui le sous-tendent ainsi que leur distinction avec ceux des autres acteurs présents sur le même théâtre opérationnel.

L'année 2020 va malheureusement confirmer la grave crise de protection qui affecte les populations civiles au Mali avec l'intensification et la propagation de la violence intercommunautaire, la multiplication d'attaques délibérées contre de nombreux villages, le contrôle exercé sur les communautés par des groupes armés non étatiques, les conséquences directes ou indirectes des opérations militaires de contre-terrorisme ainsi que - fait nouveau et alarmant - des violences intra-communautaires¹⁷. Le nombre toujours élevé de réfugiés maliens dans les pays limitrophes (un peu plus de 140,000 personnes, soit un chiffre resté quasi immuable depuis des années) est aussi révélateur de la crise de protection au Mali et de la persistance d'une réticence au retour pour une partie de la population réfugiée. Ce constat ne peut être dissocié des mouvements massifs de population induits par l'escalade de la violence au niveau régional, le Sahel - et singulièrement le Burkina Faso et le Niger voisins du Mali - faisant également face à une recrudescence d'attaques de groupes armés non-étatiques ciblant tant les forces de sécurité que les populations civiles. A la date d'avril 2020, le Mali accueille 28 765 réfugiés et 1 063 demandeurs d'asile¹⁸.

Selon le Plan de Réponse Humanitaire 2020-2022 (HRP), revu en juin 2020, 3,2 millions de personnes sont en besoin de protection dans le Mali, chiffre qui reflète l'aggravation de la crise sécuritaire et de protection, la multiplication et la prolongation des déplacements forcés ainsi que la spirale de vulnérabilités et de risques supplémentaires induite par la pandémie COVID 19, la crise alimentaire aiguë qui frappe le pays et l'impact d'inondations annoncées comme fortes cette année.

¹³ Rapport CMP/DTM Décembre 2019.

¹⁴ Plus de 1800 incidents graves contre les civils ont été enregistré en 2019 par le monitoring du Cluster Protection.

¹⁵ Plus de 40 morts et de nombreux disparus dans deux assauts djihadistes le 30 septembre à Boulkessy et le 1er octobre à Mondoro, localités situées dans le sud du pays, près du Burkina Faso (ministère de la Défense). 49 soldats tués dans l'attaque le 1er novembre contre un camp militaire à Indelimane, près de la frontière avec le Niger.

¹⁶ Principes humanitaire d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ainsi que de « do no harm »/ne pas nuire (= veiller à ce que les actions et projets humanitaires ne créent pas d'autres difficultés pour les populations- dans certaines instances, et compte tenu de l'environnement, ce dernier principe peut conduire à préférer l'abstention de l'intervention humanitaire dans l'intérêt des populations, sauf s'il y a de leur vie et de leur intégrité physique immédiates.

¹⁷ Note du Cluster Protection sur les attaques contre les populations civiles dans le Centre, Avril 2020.

¹⁸ Chiffres HCR.

2. Analyse substantive de Protection¹⁹

Le Mali traverse une crise profonde de protection à cause de l'intensité du conflit armé et de ses conséquences (menaces et graves violations des droits humains, ampleur des mouvements forcés de population). Au cours du seul premier semestre 2020, le monitoring du Cluster protection a rapporté 205 alertes flash faisant état de 128 attaques de villages, de 35 menaces d'attaque de villages et de 89 mouvements de population.

Types de violations et risques de protection

Le monitoring du Cluster Protection a permis de documenter 1,882 incidents de protection en 2019 et déjà 1282 entre janvier et mai 2020 dont 15 attaques contre les infrastructures publiques²¹. Sur cette dernière période, les violations de droit les plus fréquentes sont les violations au droit de propriété (467), au droit à l'intégrité physique et psychique (354) et au droit à la vie (260). Cela inclut des exécutions sommaires, des enlèvements, des meurtres, le recours à la violence sexuelle, l'extorsion et la taxation illégale, le recrutement des enfants ainsi que des attaques contre les écoles et les centres de santé.

La population ainsi que les infrastructures civiles sont devenues les cibles et victimes principales des attaques armées.²⁰

Les **attaques contre les moyens de subsistance et biens essentiels de la population civile** se sont généralisées et prennent de

Les attaques contre les moyens de subsistance des communautés correspondent à de véritables tactiques de guerre qui permettent à leurs auteurs d'exercer la terreur sur les populations pour les contraindre à fuir ou à se taire, de renforcer leur contrôle sur elles en les rendant encore plus vulnérables et dépendantes ou tout simplement de financer leurs efforts de guerre. Ce faisant, elles aggravent l'insécurité économique et alimentaire déjà forte au Mali qui, elle-même, génère des comportements d'adaptation générateurs de nouveaux risques de protection pour les populations²².

multiples formes : extorsion, taxation forcée, incendies (huttes, greniers et récoltes), pillages et massacres de bétail, vols de la nourriture, de l'argent et autres biens - y compris ceux de la communauté (puits, citernes etc.).

La violence sexuelle et basée sur le genre (VBG) demeure une réalité et un risque pour beaucoup de femmes et de jeunes filles qui n'ont souvent pas d'accès à des services de soutien appropriés (au plan médical, psychosocial, légal ou économique). Les survivantes vivent souvent leur souffrance dans le silence tant sont encore forts les freins culturels à la dénonciation et les risques d'ostracisme - encore plus grands d'ailleurs pour les individus de sexe masculin qui en sont victimes. 4,617 cas de victimes de VBG ont été rapportés en 2019 dont 97% sont des personnes de sexe féminin et 51% des jeunes filles mineures.

Durant le trimestre 2020, 21% des 705 cas de violence sexuelle documentés sont liés au conflit²³

Les **graves violations des droits des enfants ainsi que d'autres formes de violence, d'abus et d'exploitation** à leur encontre ont continué à

Les enfants sont victimes au Mali de recrutement forcé et d'utilisation par les acteurs armés, de meurtres et mutilation, d'enlèvements et de violences sexuelles²⁴

augmenter en 2019 avec 745 incidents vérifiés. Entre janvier et mars 2020, 322 violations graves des droits de l'enfant ont été documentées, ce qui représente une augmentation de 46% par rapport au trimestre précédent. Les violations les plus nombreuses commises contre les enfants par les parties au conflit sont les meurtres et mutilations

¹⁹ Les principaux problèmes et risques de protection résumés ci-dessous, liste non exhaustive, proviennent du monitoring et de l'analyse du Cluster Protection et de ses Sous-Clusters.

²⁰ De son côté la MINUSMA a rapporté la mort de 1,100 civils en 2019.

²¹ Cluster Protection Mali, Rapports monitoring protection 2020.

²² Voir à ce sujet la note du Cluster Protection sur l'interrelation entre risques de protection et insécurité alimentaire (Avril 2020)

²³ Source : GBVMIS/MARA. GBVIMS (*Gender-Based Violence Information Monitoring System*) et MARA (*Monitoring, Analysis, and Reporting Arrangements*) sont des mécanismes de rapportage mis en place dans le cadre des Résolutions du Conseil de Sécurité sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.

²⁴ Source : Sous Cluster Protection de l'Enfant et mécanismes de suivi des graves violations des droits de l'enfant (MRM/Résolution 1612)

d'enfants (40%) et recrutement et utilisation d'enfants par les forces et groupes armés (29%), suivi du déni d'accès humanitaire, les attaques contre les écoles et les hôpitaux, les viols et violences sexuelles et les enlèvements. Le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés demeure un problème majeur, avec 162 incidents touchant 159 enfants dont 29 filles associée(s). Les régions les plus touchées sont Mopti, Gao, Menaka, suivies de Tombouctou, Kidal et Ségou. La violence des attaques ainsi que les enlèvements nombreux et les déplacements de population dont elles s'accompagnent accroissent aussi les risques de séparation familiale et de détresse psychosociale. Dans un contexte d'insécurité alimentaire, et alors que plus de la moitié des PDI sont des enfants et que plus de 1300 écoles ont été fermées, d'autres formes d'abus, de violences et d'exploitation se surajoutent. Les familles sont poussées par la nécessité et les menaces à recourir au mariage précoce, au recrutement par des groupes armés, au travail forcé ou d'autres formes d'exploitation économique et sexuelle²⁵. Des mineurs se trouvent ainsi engagés dans la conduite des hostilités où ils paient un lourd tribut, y compris en termes d'arrestation et de détention.

La **présence de mines, de restes des explosifs de guerre (REG) et l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés (EEI)** pose une menace persistante sur la population. Si les premières cibles sont a priori les forces armées nationales et internationales, les dommages collatéraux sur les civils augmentent. A partir de 2019, la

A partir de 2019, la population civile représente presque 50% des victimes d'engins explosifs

population civile représente presque 50% des victimes. Entre janvier et mai 2020, 82 incidents d'engins explosifs improvisés ont été enregistrés dont 48 % dans la région de Mopti, 24 % à Gao, 19 % à Kidal, 5 % à Tombouctou et 4 % à Ségou. Ces attaques ont fait 42 victimes civiles. Les axes reliant Mopti, centre du pays, avec les régions du nord sont particulièrement touchés (*axes Mopti-Douentza-Boni-Mondoro, Mopti-Douentza-Tombouctou et Mopti-Gossi-Gao*)²⁶. Au-delà du bilan élevé en termes de pertes humaines, de blessures et leurs séquelles, y compris psychologiques, la présence d'engins explosifs entrave l'accès aux moyens de subsistance (pâturages, champs et infrastructures communautaires), l'acheminement de l'aide humanitaire et les activités de développement.

Le déplacement interne arbitraire

est aussi une grave préoccupation. Fuyant le conflit et les menaces dans un contexte caractérisé par l'insécurité alimentaire chronique, la pauvreté et la dislocation des services de base, davantage de personnes ont été obligées de se déplacer à l'intérieur du pays. A la date du 30 avril 2020, la Commission Mouvement de Population (CMP) a comptabilisé 250,998 personnes déplacées internes (PDI) dont un grand nombre d'enfants (58%) et une majorité de femmes (54%). Environ 97% des PDI ont exprimé s'être déplacées en raison de l'insécurité liée au conflit dans leur localité d'origine ou voisine²⁷. Les PDI se trouvent dans les régions de Mopti (102, 481), Gao (62, 633), Tombouctou (31, 481), Ségou (23, 624),

Le phénomène désormais majoritaire de regroupement des PDI dans des sites informels, y compris en zones urbaines et péri urbaines, représente de multiples défis supplémentaires pour les autorités maliennes et la communauté humanitaire: capacités d'accueil insuffisantes, hygiène déplorable, pas d'accès à la terre, dégradation rapide des conditions de vie et augmentation des risques de protection à mesure que le déplacement et la précarité se prolongent.

En temps de COVID-19, la promiscuité sur ces sites expose les populations déplacées, et les communautés locales, à un risque élevé de propagation de l'infection. Les femmes et les filles, en raison de leur rôle sexo-spécifique dans la société malienne sont les plus exposées. Ce sont elles qui se déplacent le plus souvent pour aller chercher l'eau ou aller au marché. En outre, nombreuses sont les femmes qui sont devenues cheffes de ménage, les exposant ainsi davantage à être dans des lieux de rassemblement qui sont susceptibles de propager le virus plus facilement.

²⁵ Cf par exemple Le cas d'une dizaine de filles âgées de 9 à 14 ans envoyées vers Bamako pour travailler comme domestiques signalé dans le rapport d'évaluation de DRC en juin 2020 suite aux enlèvements et aux assassinats commis par des groupes armés non étatiques dans la commune de Borko (cercle de Bandiagara) au mois de mars 2020. Sont également rapportés de multiples cas d'enfants travaillant dans des conditions extrêmement périlleuses dans les zones d'orpaillage, notamment dans la région de Kidal.

²⁶ L'attaque du 7 juin 2020 sur la route de Douentza contre un véhicule de transport en est une illustration avec 7 morts et 31 blessés enregistrés.

²⁷ Les motifs principaux de déplacement sont les suivants : attaques sur la localité d'origine des ménages (75,30%), attaque dans un village voisin (21,80%), l'impact économique relatif au conflit (1%) ou simple crainte (1,10%).

Ménaka (20, 624), Sikasso (2, 598), Bamako (2, 691), Koulikoro (1, 985) et Kayes (1, 624). Accompagnés de graves violences et traumatismes, les déplacements sont souvent multiples ce qui provoque l'érosion supplémentaire des capacités de résilience et le recours à des stratégies de survie préjudiciables à l'intégrité et la dignité, notamment pour les femmes et les enfants. L'insécurité est telle que les perspectives de retour s'éloignent, la durée moyenne de déplacement se prolonge et les vulnérabilités augmentent a fortiori pour les nombreux PDI dont la survie dépend d'un accès à la terre mais aussi pour leurs communautés d'accueil. La majorité des PDI (56%) se trouve désormais sur des sites spontanés ou occupent les infrastructures publiques dans des conditions d'insalubrité inquiétantes, contre 44% en communauté/famille d'accueil²⁸.

La détresse psychologique et mentale des population civiles est un problème de protection en nette augmentation en raison de la violence des attaques mais aussi du stress cumulatif de déplacements répétés et/ou longs. La population déplacée souffre de problèmes de santé mentale légers à modérés incluant l'anxiété, la dépression, le trouble de stress post-traumatique et la psychose. D'après les multiples évaluations de protection et le monitoring réalisés par différents acteurs, la détresse psychologique et santé mentale affectent les femmes, et les enfants, mais également les hommes, cibles des groupes armés.

Ce tableau général des violations et risques de protection est d'autant plus préoccupant que les populations ne jouissent que d'un **accès limité aux services sociaux de base et de très peu de recours au plan de l'Etat de droit**. L'accès à des services tels que l'éducation ou la santé est extrêmement affecté par l'insécurité et l'absence de l'Etat dans certaines zones du pays, exposant les populations à des risques de protection accrus. La déscolarisation ou non-scolarisation des enfants augmente les risques de mariage, d'enrôlement, de recrutement et de travail forcés. L'absence de services de santé essentiels (santé reproductive et maternelle, prise en charge des victimes de violences sexuelles, santé mentale et psychosociale, prise en charge de la malnutrition, vaccination, prise en charge du handicap ou autre traumatisme physique et psychologique lié au conflit) aggrave les vulnérabilités a fortiori dans un contexte de pandémie COVID 19. La rupture des structures des réseaux de soutien communautaire occasionnée par le déplacement amène davantage de familles à recourir à des **stratégies d'adaptation négatives** tels que le travail des enfants ou le mariage forcé, ou à s'exposer à de nouvelles formes d'exploitation notamment avec les groupes armés.

Le **manque de documentation légale**²⁹ est courant au Mali qu'il s'agisse des certificats de naissance ou des titres de propriété ce qui complique l'accès aux services de base - notamment pour les PDI, les possibilités de régler les différents fonciers et expose les enfants à des risques aggravés d'exploitation voire d'apatridie. **Pratiquement aucun accès à la justice n'est garanti** pour les victimes de violations de leurs droits entre une administration judiciaire et pénitentiaire dysfonctionnelle (absence ou manque de personnel notamment dans le Nord et le Centre en raison de l'insécurité, peu de moyens, corruption etc.), peu ou pas de garanties judiciaires ni de protection des témoins et un climat général d'impunité.

Auteurs présumés

Si le monitoring du Cluster Protection comporte la collecte d'informations sur les auteurs des violations, cet aspect demeure sous documenté principalement du fait de la peur de représailles - y compris pour les moniteurs, de la volatilité de la situation dans les zones d'enquête et de l'impossibilité de disposer du temps pour approfondir la question avec des population traumatisées qui, de plus, peuvent avoir une réelle difficulté à distinguer les différents groupes impliqués dans les actes de violence. La plupart des incidents sont donc attribuées à des "groupes ou individus armés non identifiés" même si une analyse de la dynamique du contexte permet d'établir le lien avec la présence identifiée de groupes armés ou de

²⁸ En 2019, les rapports du DTM recensaient un total de 195 lieux d'accueil de PDI au Mali dont 111 sont des familles et communautés d'accueil (57%) et 84 des sites spontanés (43%). Seul le site de Socoura (Mopti) est désigné comme un site formel sous la gestion de la DRDS (Direction Régionale du Développement Social). Alors que la majorité des PDI se trouve sur des sites spontanés dans les cercles de Bourem, Gao et Gourma-Rharous, la part de PDI dans les familles d'accueil est plus importante dans les cercles d'Ansongo, Macina, Niono, San, Ségou et Tombouctou.

²⁹ Cf Etude sociologique pour une meilleure compréhension et intégration des populations ayant des difficultés d'accès à l'état civil au Mali (Décembre 2019, CERCAD/Direction Nationale de l'Etat civil/CiviPol/Union Européenne)

milices d'autodéfense. Récemment, des allégations de violations graves et répétées des forces de sécurité maliennes et de contingents étrangers opérant dans le cadre du G5 Sahel ont été rapportées par la division Droits de l'Homme et Protection de la MINUSMA ainsi que dans un rapport de Human Rights Watch³⁰. En ce qui concerne les violences sexuelles, les rapports GBVIMS et MARA confirment également l'implication des toutes les parties au conflit, y compris les milices d'auto-défense, dans la commission de ces actes.

Principales zones touchées

La grande majorité des incidents visant les civils ont lieu dans la région de Mopti³² (cercles de Koro, Bandiagara et Bankass), la région de Gao (cercles d'Anderamboukane, Menaka, Ansongo, Gourma) et de Ségou (cercles de Niono, Segou). La région transfrontalière du Liptako Gourma devient ainsi l'épicentre de la violence et des incidents de protection.

Régions	% des incidents protection 2019	% des incidents protection 2020
Mopti	52%	46%
Gao	25%	22%
Segou ³¹	N/A	17%

Autres considérations connexes d'importance

Les données récoltées par le monitoring protection ne donnent qu'une image partielle de la gravité des violations et de leurs occurrences compte tenu de la difficulté pratique d'en avoir une connaissance exhaustive du fait du climat de peur et de représailles généralisé, des risques induits pour les moniteurs ainsi que des difficultés d'accès de l'ensemble des acteurs humanitaires dans de nombreuses zones du pays. Dans sa communication à l'EHP du 25 juin 2020, OCHA fait état de **difficultés croissantes d'accès humanitaire** (par exemple, dans 28 des 91 communes d'intervention de la région de Mopti). L'espace humanitaire se rétrécit ostensiblement avec une multiplication des attaques sur les axes routiers (destruction de ponts) ou contre la mission médicale (ambulances) ainsi que de nombreux incidents touchant les acteurs humanitaires (**entre janvier et avril 2020, pas moins de 106 incidents de sécurité**, dont 55 au nord et 43 au centre - Mopti et Ségou).

³⁰ MINUSMA Human Rights Division, <https://minusma.unmissions.org/rapports> ; Human Rights Watch <https://www.hrw.org/fr/news/2020/04/20/burkina-faso-les-forces-de-securite-auraient-execute-31-detenus>

³¹ Le monitoring de protection ne couvre Ségou que depuis fin 2019. Des moniteurs ont été recrutés, formés et déployés dans la région de Ségou en raison du 'glissement' du conflit et de la violence vers le Sud, et rendu possible grâce à un financement CERF 2019 octroyé au HCR.

³² Avec 224 incidents enregistrés en février à Mopti, c'est ainsi une hausse de 240% par rapport à Janvier 2020.

3. Analyse capacitaire et systémique en matière de protection (brève analyse SWOT)

Atouts et opportunités

Mis en place dès 2012 par le HCR en tant qu'Agence Chef de file, le Cluster Protection a significativement renforcé ses capacités d'intervention depuis 2019 et intensifié ses partenariats avec les acteurs étatiques, les organisations humanitaires, la société civile ainsi qu'avec les sections substantives de la MINUSMA.

• **Coordination**

Le HCR a assuré le bon fonctionnement de l'ensemble des mécanismes de coordination du Cluster Protection (CP), composé d'un Cluster national et de trois Clusters régionaux fonctionnels (Mopti, Gao, Tombouctou). Ces coordinations chapeautent deux Sous-Clusters (Sous-Cluster VBG géré par UNFPA et Sous-Cluster Protection de l'Enfant géré par UNICEF) et trois groupes thématiques de protection (Commission Mouvement de Population (CMP), le Groupe Thématique sur la Lutte Humanitaire Anti-Mine (GTLHAM), et le Groupe Thématique sur la Documentation Civile mis en place fin 2019). Un Groupe Thématique sur la Cohésion Sociale est fonctionnel au niveau des trois Clusters régionaux. Un Groupe Consultatif Stratégique (GCS)³³ permet d'aborder les questions stratégiques de protection au niveau du pays. En 2019, sur 45 réunions mensuelles du CP tenues au niveau national et dans les régions, 131 acteurs de protection sur 199 ont participé à au moins trois réunions mensuelles. Ces chiffres révèlent un intérêt continu des acteurs autour des questions de protection, y compris de la part des représentants des sections substantives de la MINUSMA telles que *Protection of Civilians* (PoC), Affaires Civiles et Droits de l'Homme (DH), régulièrement présents aux réunions du Cluster Protection. La Coordination du Cluster Protection participe également aux fora de CMCoord, du Groupe de Travail sur la Redevabilité et aux réunions du Core Group PoC de la MINUSMA³⁴.

• **Renforcement des ressources allouées et développement des outils**

- Soutien du HCR et des bailleurs pour financer des postes clé au niveau national : recrutement par le HCR d'une Coordinatrice du Cluster et renouvellement du mandat de co-facilitation du Cluster Protection (CP) avec NRC à partir de juillet 2019, recrutement de personnel supplémentaire (IM, monitoring et analyse etc.) ;
- Lead actif de UNICEF et UNFPA dans leurs sous clusters respectifs ;
- Révision des outils et de la méthodologie du monitoring, collecte et gestion des données informatisées, mise en place d'un réseau de point focaux communautaires et élargissement de sa couverture géographique. 12 rapports monitoring transmis à la communauté humanitaire en 2019 et 130 rapports flash sur les incidents de protection partagés en 2019 avec les acteurs humanitaires pour réponse rapide (coordination Civilo-Militaire-CMCOORD, acteurs du RRM, ICC) mais aussi comme alertes pour les sections DH et PoC de la MINUSMA;
- Révision et harmonisation des outils d'évaluation rapide de protection et intégration des questions de protection dans les fiches d'enquête RRM:
- Une vingtaine de sessions de travail, formations et ateliers ont été organisées en 2019 afin de promouvoir la transversalité de la protection et de disposer d'une capacité d'analyse et de plaidoyer renforcée ;
- Des matrices d'analyse de risques de protection, identifiant les menaces, vulnérabilités et capacités des populations, ont été développées dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti ; et ont servi de base au développement de la Stratégie du Cluster Protection 2020-2022.
- Depuis 2020, le CP est en capacité de produire des notes plus synthétiques et analytiques sur une base trimestrielle et/ou sur demande en appui du plaidoyer de l'EHP et de la Coordinatrice Humanitaire³⁵.

³³ Le GCS est composé de la Coordination nationale du Cluster (Lead ou co-facilitateur), des coordinateurs des groupes sectoriels (protection de l'enfance, VBG, LHAM et CMP), de OCHA, d'un représentant de deux ONG nationales et de deux ONG internationales et des autorités maliennes (Direction Nationale de la Solidarité et de l'Action Humanitaire). La section PoC et la Division des Droits Humain et Protection de la MINUSMA ainsi que le CICR et un représentant de la communauté des bailleurs peuvent y participer, sur invitation et avec un statut d'observateur.

³⁴ Des réunions ad hoc entre la Coordination du Cluster Protection et la section PoC de la MINUSMA ont également été organisées dès janvier 2020 pour identifier les domaines et améliorer les mécanismes de collaboration.

³⁵ On citera notamment : Note d'information sur les outils disponibles pour le suivi des déplacements de population (version de mars 2020

- **Planification stratégique des activités programmatiques et transversales de protection**

Les priorités en matière de protection au Mali sont formulées dans la Stratégie du Cluster Protection adoptée en novembre 2019, elle-même intégrée dans le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) de février 2020 et sa version révisée en lien avec la pandémie COVID 19, en juin 2020.

Un travail significatif a été fait pour harmoniser les stratégies entre le cluster et ses sous clusters³⁶ ainsi que pour assurer la transversalité et la centralité de la protection³⁷ dans les plans présentés par les autres secteurs, notamment dans le cadre du processus HRP 2020.

Les 4 objectifs stratégiques retenus par le Cluster Protection (2020-2022)

OS1. Analyse et monitoring de la situation de protection en soutien à la programmation, au plaidoyer et à la mobilisation des ressources

OS2. Réduction des vulnérabilités et renforcement de la capacité de résilience des populations exposées aux risques de protection

OS3. Qualité et disponibilité des services (légal, psychosocial, médical, socio-économique) pour les personnes affectées

OS4. Cadre juridique et opérationnel de la protection dans l'action humanitaire

Le Cluster Protection a également été très actif, aux côtés de la Conseillère ProCap, du Coordinateur Humanitaire Adjoint (DHC) et, avec le soutien de la Chargée de Liaison OCHA, dans l'élaboration du cadre stratégique EHP pour l'assistance et la protection des PDI et familles/communautés d'accueil³⁸. Dans la foulée, les Agences HCR et OIM ont renforcé leurs plans d'action et contributions en soutien au travail crucial de la DNDS/CMP et ont engagé des discussions pour proposer une capacitation dans le domaine de la gestion des sites. Sous l'impulsion du DHC, le Groupe de Travail sur la redevabilité s'est réuni à nouveau à partir d'avril³⁹.

Contraintes et défis

- **Financement**

Seulement 18% des fonds requis dans le Plan de Réponse Humanitaire 2019 (HRP) ont été couverts pour le Cluster Protection. Il a été notamment difficile pour les acteurs de protection de suivre les multiples alertes/mouvements de population par une évaluation des besoins, de renforcer le maillage des services de prise en charge autant que nécessaire et de mettre tous leurs projets opérationnels à l'échelle des besoins conséquents de protection. Le manque de moyens a aussi été un défi pour le travail de OIM en soutien à la DNDS/CMP et pour l'établissement de la cartographie des sites de déplacement. Par ailleurs, si la Coordination du Cluster Protection au niveau national est désormais dotée d'une bonne équipe, la coordination au niveau régional ainsi que les sous-clusters ne disposent pas de staff dédié à 100%. Le déploiement effectif de staff additionnel envisagé dans le cadre de la déclaration d'urgence L2 du HCR début 2020 est pour l'instant compliqué par la situation liée à COVID 19. Au-delà de la coordination, le renforcement du personnel protection sur le terrain demeure une priorité.

En 2019, sur les 550 280 personnes en besoin urgent de protection ciblées par le cluster, 31% seulement ont pu être assistées par les membres du cluster.

révisée en Juin), Note sur les implications de protection sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance (avril 2020). Note on the renewal of the MINUSMA mandate with a special focus on Protection of Civilians (mai 2020), Note pour Mme la Coordinatrice Humanitaire Resident sur la recrudescence des attaques contre les populations civiles de la région de Mopti entre mai et juin 2020.

³⁶ Stratégie du Sous Cluster Protection de l'Enfant révisée fin 2019 pour alignement sur Stratégie du Cluster

³⁷ Dans ce travail, le Cluster Protection a pu compter sur l'appui de la Conseillère ProCap dès octobre 2019 et, plus récemment à partir de mars 2020, de la contribution du Conseiller GenCap.

³⁸ Ce cadre adopté par l'EHP en février 2020, est assorti d'une feuille de route structurée en 4 piliers (problématiques transversales, prévention du déplacement, réponse au déplacement et solutions durables) et de 17 points d'action dont la mise en œuvre est en cours.

³⁹ Une consultation en ligne a été menée en mai 2020 par OCHA et la responsable protection du PAM, alors désignée point focal interagences, auprès de tous les partenaires, et un draft de TDRs pour le Groupe de Travail a été proposé en juin 2020.

- **Sensibilité du travail de protection, insécurité et accès limité**

Alors que la région du Liptako Gourma est devenue l'épicentre de la violence et des incidents de protection, c'est aussi la région qui présente les plus grands défis pour le travail de protection en termes d'accès mais aussi en termes de "do no harm" compte tenu du fort contrôle des populations que les groupes armés y exercent pour diverses raisons (religieuses, politiques, sécuritaires, prédation économique, zones de repli stratégique et de trafics transfrontaliers en tous genres etc.). Dans un contexte où peu d'acteurs humanitaires peuvent y opérer ou alors avec une présence limitée, la capacité d'intervention des acteurs protection, bien qu'essentielle, peut-être davantage compromise. Il est plus que jamais fondamental de privilégier les collaborations sur la base d'une analyse des avantages comparatifs des différents partenaires dans cette zone et de rechercher toutes les possibilités d'intégrer la protection dans les projets d'assistance existants ou à venir, menant ainsi à des résultats collectifs de protection et surmontant les problèmes d'accès dans la région.

- **Face à la gravité de la crise de protection, une mise à l'échelle du plaidoyer s'impose**

En 2019, 28 actions de plaidoyers ont été menées par le Cluster Protection à l'attention de l'EHP, de la Coordinatrice Humanitaire, des autorités, de la MINUSMA, des communautés et autres acteurs humanitaires et politiques afin de renforcer l'environnement de protection des civils. Ces plaidoyers ont notamment permis d'avoir des financements pour mener des évaluations rapides de protection et continuer à renforcer le système de monitoring de protection, cheville ouvrière du plaidoyer et de la réponse de protection. Depuis 2020, le Cluster Protection a pris le tournant d'un plaidoyer nettement plus substantif, qu'il planifie à minima sur une base trimestrielle, en saisissant les opportunités de collaboration intersectorielle⁴⁰ ou de calendrier⁴¹. Il lui reste désormais à proposer une approche plus prédictive et structurée du plaidoyer protection afin que l'EHP ait la possibilité d'en porter plus haut et plus fort les messages-clé à la hauteur de la centralité de la protection dans la crise malienne. Le travail en cours sur un indice de risques de protection permettant de mesurer la sévérité de la crise de protection et les zones prioritaires devrait faciliter ce processus.

- **Au-delà de la réponse aux violations, que faire face à la multiplication des menaces ?**

Le modus operandi des groupes armés comporte désormais, outre des attaques au bilan humain direct et accablant, des **stratégies diverses de blocus et menaces sur les communautés** qui sont aujourd'hui bien documentées par le Cluster Protection. Les moyens d'action de la communauté humanitaire sont toutefois souvent limités dans ces situations et se situent davantage du côté du plaidoyer et de la coordination avec la MINUSMA via les activités CMCOORD. Le nouveau système de *Early Warning and Rapid Response*⁴² mis au point par PoC MINUSMA devrait offrir de nouveaux leviers d'action pour la protection des civils dans ces circonstances. Des modalités de coordination des partenaires humanitaires avec ce mécanisme sont tout à fait envisageables dans le respect des principes humanitaires et de l'impératif de distinction.

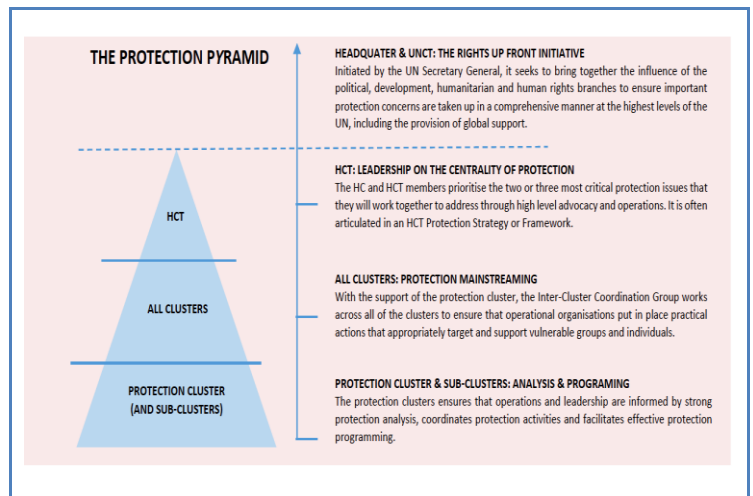
⁴⁰ Cf. Notes sur liens protection, sécurité alimentaire et nutrition déjà citées.

⁴¹ Note de recommandations sur PoC à l'occasion du renouvellement du mandat de la MINUSMA.

⁴² De nouveaux SOPs viennent d'être lancés par la MINUSMA le 30 juin 2020.

4. La Stratégie de Protection de l'EHP MALI

La stratégie de protection d'une Equipe Humanitaire Pays permet de renforcer la centralité de la protection dans la réponse humanitaire conformément aux orientations du IASC⁴³ et du Global Protection Cluster⁴⁴. Elle contribue à mobiliser la partie « haute » (EHP) de ce que l'on appelle la pyramide de protection (cf. schéma ci-contre en anglais). La base en est constituée par le Cluster Protection et ses activités d'analyse et de programmation. La partie médiane est composée par la coordination inter-clusters (ICC) qui doit assurer la transversalité de la protection dans la planification commune (Plan de Réponse Humanitaire). Lorsque ces deux niveaux sont bien en place, l'EHP est en mesure de porter plus haut et plus fort les questions critiques de protection.



Raison d'être au Mali : un quintuple momentum

Au regard de ce qui précède, l'engagement de l'EHP Mali dans une Stratégie de Protection à son niveau arrive à point nommé :

- Les problèmes et risques de protection au Mali sont aujourd'hui bien identifiés, documentés et analysés par le Cluster Protection qui s'est assuré de les prendre en compte dans sa stratégie opérationnelle tout en veillant à la transversalité de la protection dans les autres réponses sectorielles. La planification de la Réponse Humanitaire Pays (HRP 2020-2022) effectuée en inter-clusters a consacré cette transversalité. Il est possible aujourd'hui à l'EHP de capitaliser sur cette dynamique pour consolider la centralité de la protection dans la réponse humanitaire au Mali ;
- Les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme ont atteint un tel degré de gravité et de généralisation au Mali qu'elles appellent une réponse plus globale à l'échelle du système humanitaire ;
- La nature et l'ampleur des risques en matière de protection au Mali requièrent une réponse multisectorielle et multidisciplinaire qui implique une diversité d'acteurs humanitaires, y compris sur la base d'un avantage comparatif en termes d'accès dans les régions les plus affectées, mais également de plaider auprès des parties prenantes concernées ;
- La région du Liptako-Gourma est devenue l'épicentre de la violence et des incidents de protection. Compte tenu de ses caractéristiques transfrontalières (notamment avec le Burkina Faso et le Niger), l'EHP est l'entité la mieux placée pour mobiliser régionalement les collaborations et les échanges de bonnes pratiques au service de la protection de populations qui, de part et d'autre de ces frontières, sont soumises aux mêmes exactions et souffrances ;
- La nature et l'ampleur des risques en matière de protection au Mali exigent un engagement avec des parties prenantes extérieures à la communauté humanitaire dont le rôle est décisif (acteurs du développement, personnels civils et militaires de la MINUSMA, acteurs diplomatiques, bailleurs de fonds etc.).

⁴³ https://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/gpc_hct-strategie-de-protection_fr.pdf

⁴⁴ <https://www.deliveraidbetter.org/learning-priorities/the-centrality-of-protection/>

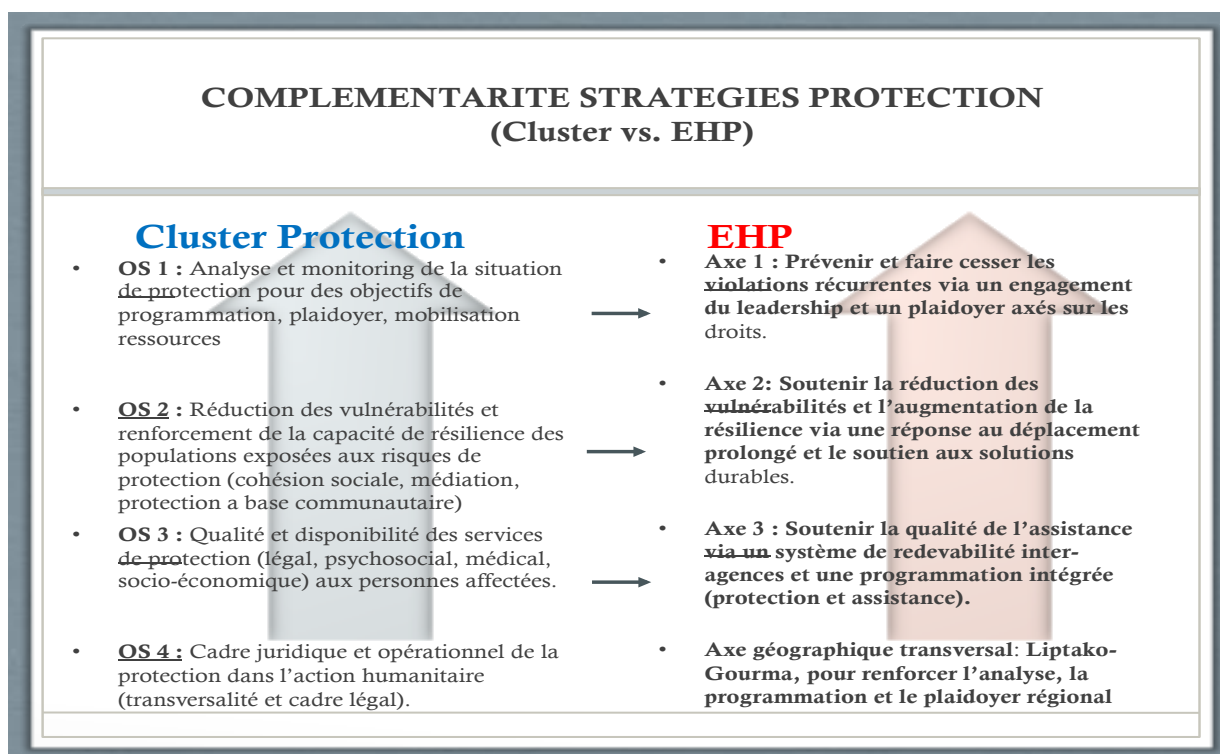
Objectifs

L'objectif principal de la Stratégie de Protection de l'EHP Mali est de mobiliser un effort global, multisectoriel et à l'échelle du système, pour prévenir ou atténuer les risques les plus graves de protection auxquels sont confrontées les populations au Mali et prévenir ou faire cesser les violations chroniques. Elle doit aussi permettre à l'EHP Mali :

- De s'appuyer sur un plan d'actions assorti d'une désignation claire des agences en charge et d'indicateurs pour réorienter la réponse humanitaire au fur et à mesure de l'évolution de la situation de protection au Mali ;
- De disposer des moyens d'attirer l'attention et de répondre à des priorités en matière de protection susceptibles de ne pas relever du HRP ni de la stratégie sectorielle de protection ;
- De mobiliser l'expertise, les mandats et les capacités des différents acteurs dans le cadre de l'intervention humanitaire mais aussi au-delà, auprès d'un large éventail de parties prenantes extérieures à la communauté humanitaire ;
- De faciliter le dialogue humanitaire, la négociation et les actions de plaidoyer en matière de protection.

Axes prioritaires et complémentarité avec les objectifs stratégiques du Cluster Protection

La stratégie de protection de l'EHP n'a pas vocation à répondre à l'ensemble des problèmes de protection au Mali mais de sélectionner et prioriser la part de ceux-ci qui nécessite une réponse globale et à l'échelle du système. Cet effort de mobilisation au niveau de l'EHP s'inscrit donc en complémentarité et en renforcement des objectifs et des activités prévus dans la stratégie du Cluster Protection.



Axe prioritaire 1 : Prévenir et faire cesser les violations récurrentes via un engagement du leadership et un plaidoyer axes sur les droits

1.1 La protection est centrale dans le processus délibératif et les stratégies adoptées par l'EHP.

1.2 La diplomatie humanitaire de l'EHP s'appuie sur un plaidoyer de protection adéquat, c'est à dire i) documenté et ii) basé sur les droits des populations civiles. Il doit lui permettre de signaler en temps opportun les problèmes les plus critiques de protection vis à vis des détenteurs d'obligations (l'Etat maliens, les parties au conflit, les porteurs d'armes internationaux), de mobiliser d'autres acteurs (MINUSMA, Ambassades, Organisations « sœurs » dans la région etc.) et, le cas échéant, de communiquer publiquement.

1.3 La communauté humanitaire a établi un mode de coordination approprié (= garantissant le respect des principes humanitaires et celui de distinction) et effectif avec MINUSMA pour mieux répondre aux menaces d'attaques sur les civils et contribuer ainsi à la prévention de violations graves.

Axe prioritaire 2 : Soutenir la réduction des vulnérabilités et le renforcement de la résilience via une réponse au déplacement prolongé et le soutien aux solutions durables.

2.1 L'EHP appuie le renforcement des moyens et outils de la réponse au service des populations les plus exposées aux risques de protection.

2.2 Le soutien à la résilience des PDI en situation de déplacement prolongé est stimulé dans le cadre d'une approche nexus avec les acteurs de développement et un environnement plus favorable à la mise en place de solutions durables est créé.

Axe prioritaire 3 : Soutenir la qualité de l'assistance via un système de redevabilité inter-agences et une programmation intégrée

3.1 Dans les zones, et singulièrement dans le Liptako-Gourma, où l'empreinte humanitaire opérationnelle est réduite par les difficultés d'accès et l'insécurité, l'EHP maintient le cap sur la centralité de la protection par une programmation intégrée.

3.2 L'EHP soutient la transition d'un système de redevabilité par projets/agences à un système collectif de redevabilité qui permet à tous les acteurs humanitaires de recevoir l'avis et, éventuellement, les plaintes des communautés affectées et de réajuster leurs modalités d'intervention en conséquence.

Axe géographique et transversal : Le Liptako-Gourma, en tant qu'épicentre de la crise de protection, afin de renforcer l'analyse, la programmation et le plaidoyer régional.

Monitoring et évaluation

La stratégie de protection de l'EHP couvre une période de trois ans (2020-2022) afin d'assurer des approches cohérentes et durables avec le Plan de Réponse Humanitaire au Mali et la Stratégie du Cluster Protection ainsi que la mobilisation des ressources. Compte tenu de la nature dynamique de la situation sécuritaire et de l'urgence humanitaire au Mali, la stratégie sera considérée comme un document de travail flexible, à modifier en fonction des développements qui nécessiteraient une intervention de haut niveau de l'EHP.

Un plan de travail (ci-joint) est proposé pour suivre la mise en œuvre des résultats de protection collective de la stratégie de protection EHP. Il désigne les rôles et responsabilités de tous les acteurs humanitaires dans les activités et les résultats de la stratégie. Il est assorti d'un calendrier et d'indicateurs de résultats collectifs. L'EHP surveillera la mise en œuvre des activités et examinera le plan de travail régulièrement, au moins 2 fois par an, et le mettra à jour au besoin.